

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

Nombre de Conseillers
En exercice
De présents
De votants

Objet :

**Participation financière
de la Ville sur les
abonnements STRAN
des élèves trignacais
des écoles de la
commune et du collège
Julien Lambot**

Le Maire certifie que le
compte rendu de cette
délibération a été
affichée à la porte de
la Mairie le

27 juin 2022

Et que la convocation
avait été faite le

15 juin 2022

Exposé :

La Société des Transports de l'Agglomération Nazairienne (STRAN) a indiqué par courrier en date 24 mai 2022, que les tarifs des titres de transport pour l'année scolaire 2022/2023, sont inchangés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver le maintien au niveau actuel, de la participation financière de la Ville sur le prix public des abonnements pour les scolaires : la ville prend en charge l'abonnement à hauteur de 30 % pour l'abonnement Matelot (maternelle et élémentaire), de même pour l'abonnement Skipper (collège).

Commune de Trignac

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 22 juin 2022

DEL_20220622_29

29

21 L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux juin,

28 Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Etaient présents :

Claude AUFORT – Dominique MAHE-VINCE – Jean-Louis LELIEVRE – Véronique JULIOT – Gilles BRIAND – Laurence FREMINET Hervé MORICE – Emilie CORDIER (arrivée à 19h27) – Myriam LEROUX Sébastien WAIRY – Patricia L'ECORSIER (arrivée 18h50) Stanislas FONLUPT – Eric MEIGNEN – Cécile OLIVIER Laurence DUPONT – Yannick BEAUVAIS – Christelle POHON David PELON – Michel CONANEC – Aurélie LE GUNEHEC Alain DESMARS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Emilie CORDIER donne pouvoir à V. JULIOT (arrivée à 19h27)
- Denis ROULAND donne pouvoir à S. WAIRY
- Patricia L'ECORSIER donne pouvoir à D. MAHE-VINCE (arrivée à 18h50)
- Stéphanie BURNEL donne pouvoir à L. DUPONT
- Benoît PICARD donne pouvoir à C. OLIVIER
- Jessica NICOLAS donne pouvoir à L. FREMINET
- Jean-Pierre LE CROM donne pouvoir à J.L. LELIEVRE
- Françoise HAFFRAY donne pouvoir à D. PELON
- Didier NOUZILLEAU donne pouvoir à D. PELON

Absentes :

- Isabelle GUENEGO

Mme Aurélie LE GUNEHEC a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le 29/06/2022



ID : 044-214402109-20220622-DEL_20220622_29-DE

Cette aide concerne les élèves trignacais fréquentant un établissement de la commune (maternelle, élémentaire ou collégien de Julien Lambot) :

Abonnement mensuel	Prix public mensuel	Prise en charge par la commune /mois	Reste à la charge des familles /mois
Matelot	14 €	4,20 €	9,80 €
Skipper	20 €	6,00 €	14,00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission Education, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse en date du 31 Mai 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : d'approuver le maintien au niveau actuel, de la participation financière de la Ville sur le prix public des abonnements pour les scolaires : la ville prend en charge l'abonnement à hauteur de 30 % pour l'abonnement Matelot (maternelle et élémentaire), de même pour l'abonnement Skipper (collège).

- **Article 2** : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	28
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 29/06/2022-Préfet le :
Reçu en préfecture le 29/06/2022-Préfet le :
Affiché le 29/06/2022
Publié ou affiché le : **SLOR**
ID : 044-214402109-20220622-DEL_20220622_29-DE